

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de
conseillers
présents :

08

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

N° 2017 -14 FINANCES LOCALES - Remboursements ORANGE

N° 2017 -15 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Exercice des mandats locaux
Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

N° 2017 -16 INTERCOMMUNALITE – Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale
aux Présidents d'EPCI

N° 2017 -17 FINANCES LOCALES – Demande du RPI de subvention exceptionnelle pour
sortie au Vaisseau à Strasbourg

N° 2017- 18 COMMANDE PUBLIQUE – Mise en accessibilité de l'Eglise d'ECKARTSWILLER

N° 2017- 19 FINANCES LOCALES – Virement de crédit suite demande de remboursement
de la Direction Générale des Finances Publiques

N° 2017 - 23 DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information
Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux

Demande d'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour

N° 2017 -20 COMMANDE PUBLIQUE – adhésion à la charte régionale zéro pesticide.

N° 2017 -21 FINANCES LOCALES – Adhésion la Fondation du Patrimoine.

N° 2017 -22 DOMAINE ET PATRIMOINE - Projet de remplacement du parc de l'éclairage
public.

Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2017 à 19h00

Convoqué le 12 juin 2017

Compte-rendu affiché le 30 juin 2017

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul PFEIFFER- M. Jean-Paul ROTHAN

- Adjointes au Maire - Mme Yolande REBSTOCK- M. Oliver KORNMEYER -
M. Guillaume BEYRLE - M. Claude SCHNEIDER - M. Gérard JUILLET

Absents excusés : M. Jean-Claude HOYEAUX donnant procuration à M.
JUNDT - Mme Irène RICHERT donnant procuration à Mme Yolande
REBSTOCK- Mme Annie KIEFFER

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 21 mars 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 21 mars 2017.

FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal.

N° 2017-14

FINANCES LOCALES - Remboursements ORANGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accepter le chèque de remboursement d'ORANGE, d'un montant de 12,52 -€uros relatif à la renégociation du contrat pro internet et téléphone pro

DECIDE d'accepter le chèque de remboursement d'ORANGE, d'un montant de 14,38-€uros relatif à la résiliation de l'abonnement de la salle polyvalente.

Ces crédits seront portés au compte 6262 du Budget 2017

N° 2017-15

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Exercice des mandats locaux Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Maire informe le conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 et suivants ;

VU les arrêtés municipaux du 29 mars 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au maire ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE et avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin des mandats, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjointes aux taux suivants :

- 17% de l'Indice Brut terminal pour l'indemnité de maire.
- 6,6 % de l'indice Brut terminal pour chaque adjoint au maire.

N° 2017-16

INTERCOMMUNALITE – Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale aux Présidents d'EPCI

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de réponse du 23/05/2017 qu'il a adressé au Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne – Sommerau dans lequel il notifie son opposition, en tant que Maire de la Commune d'Eckartswiller, au transfert du pouvoir de police « spéciale » en matière de :

- Assainissement,
- Collecte des déchets,
- Accueil des gens du voyage
- Voirie
 - o Police de la circulation et du stationnement
 - o Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- Habitat : sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et édifices menaçant ruine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la réponse faite au Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne –Sommerau.

N° 2017 - 17

FINANCES LOCALES

Demande du RPI de subvention pour la sortie au Vaisseau à Strasbourg

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de 7€/enfant sollicitée par la classe d'Eckartswiller du RPI St-Michel, pour la sortie au Vaisseau à Strasbourg qui se déroulera le jeudi 06 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

d'accorder une subvention de 7,- Euros/ enfant pour les 18 enfants participant à la sortie au Vaisseau, soit un total de 126,- Euros, qui sera versé à la coopérative scolaire d'Eckartswiller.

La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 du Budget 2017.

N° 2017- 18

COMMANDE PUBLIQUE

Mise en accessibilité de l'église d'Eckartswiller

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a, le 15 juin 2017, ouvert les plis des marchés de travaux la mise en accessibilité de l'église :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à nouveau le 20 juin pour procéder à l'attribution des marchés, comme suit:

N° du lot	Nom du candidat retenu	Option retenue	Montant travaux HT
Lot n° 2 MENUISERIE EXTERIEURE	ETS LUTZ – MONSWILLER	/	3 740,90€
Lot n°5 SERRURERIE	EB Serrurerie	/	4 629,00€
Total HT :			8 369,90€

Observations : Concernant le lot 01- MAÇONNERIE il y a lieu de demander des renseignements complémentaires aux entreprises ayant répondu.

Le lot 03 – FINITIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES est annulé, en effet l'offre de prix de l'entreprise ayant répondu est inacceptable. Le montant financier au vu des crédits alloués n'est pas approprié.

Le lot 04- ELECTRICITE, l'entreprise ayant répondu est convoquée lundi 26/06/2017 à 17h pour une négociation financière et technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de confier l'ensemble des travaux de mise aux normes de l'accessibilité de l'Eglise aux entreprises arrêtées par la Commission d'Appel d'Offres pour les montants désignés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

N° 2017- 19

FINANCES LOCALES

Virement de crédit suite demande de remboursement de la Direction Générale des Finances Publiques

Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un titre de perception de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 03 mai 2017 d'un montant de 4 704,00 euros.

Il s'agit d'une demande de remboursement suite à un avis de dégrèvement de la taxe locale d'équipement (T.L.E) d'un montant total de 7 215,00€ pour un permis de construire de 2010 référencé PC 067 117 10 W0002 ayant fait l'objet d'une annulation au 4 rue des taillis – 67000 ECKARTSWILLER dont 4 704€ ont déjà été versés au titre d'acompte.

En date du 19 juin 2017, le Maire a pris un Arrêté Exécutoire afin de procéder au virement de crédit de la somme de € 4 704,00 euros de la ligne 020 DEPENSES IMPREVUS – au compte 10223 TLE afin de pouvoir procéder au remboursement de la somme mentionnée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'Arrêté 19/2017 relatif au virement de crédit.

N° 2017 -20

COMMANDE PUBLIQUE – adhésion à la charte régionale zéro pesticide

L'entrée en vigueur de la loi Labbé modifiée sur la transition énergétique pour la croissance verte depuis le 01/01/2017 nécessite des évolutions de méthodes de travail (proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces verts, les promenades et les voiries accessibles ou ouvertes au public) et recourir à des méthodes de désherbage mécaniques et thermiques

L'agence de l'Eau Rhin-Meuse en partenariat avec la Région Grand Est propose des aides aux communes qui s'investissent dans une démarche volontaire de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et communaux.

L'achat de matériel alternatif et de certaines graines (plantes couvre-sol) est subventionné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la Charte proposée par la Région Grand Est et l'agence de l' Eau Rhin-Meuse pour marquer l'engagement de la commune de cette démarche « Commune Nature-Zéro Pesticide » et d'élaborer un plan de désherbage des espaces communaux par la mise en place de principes d'une gestion différenciée pour l'entretien de ces espaces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux.

ACCEPTE

- la charte proposée par la région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

AUTORISE le Maire à signer ladite charte et à faire toute demande de subvention après des organismes concernées.

N° 2017 - 21

FINANCES LOCALES

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal,

VU l'utilité publique reconnue de la Fondation du Patrimoine comme soutien dans chaque région des collectivités publiques;

VU la participation de 250 communes alsaciennes à l'action de la Fondation du Patrimoine

CONSIDERANT que grâce à l'implication des partenaires, la Fondation du Patrimoine a pu soutenir des nouveaux projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine

D'ACCORDER

- sa participation financière sous forme de cotisation s'élevant à 55€

N° 2017 - 22

DOMAINE ET PATRIMOINE

Projet de remplacement du parc de l'éclairage public.

Afin d'améliorer l'éclairage public, les ampoules à sodium actuellement en service seront remplacés par des luminaires leds.

Le remplacement des lampadaires énergivores permettra de réduire la consommation d'électricité.

Le seul devis estimatif dont nous disposons actuellement des travaux se porte à hauteur de

Remplacement des lampadaires : 22 050€HT

CONSIDERANT

que ces travaux sont éligibles à une subvention des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à hauteur de 70% au titre de la transition écologique, c'est à dire pour les projets permettant de développer une utilisation et une efficacité de toutes les ressources et de réaliser ainsi des économies.

CONSIDERANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour l'obtention d'une subvention

N° 2017- 23

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé, Section 4 parcelle n° 155 – 63a rue Principale,
- d'une surface totale de 1 a 23 ca (*propriétaire M. COGNATO Bertrand et de Mme HEITZMANN Marie-Hélène*),

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour ledit bien.

DIVERS

Point 1

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Sont proposées comme suit les autorisations spéciales d'absence du personnel communal titulaire :

<i>nature des événements</i>	<i>durée de l'autorisation d'absence</i>
mariage de l'agent	5 jours ouvrables
mariage d'un enfant de l'agent	1 jour ouvrable
aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes	1 h par jour à partir du 3 ^{ème} mois de grossesse
congés d'allaitement	2 fois x 30 mn par jour, lorsque l'enfant se trouve à proximité du lieu de travail
déménagement de l'agent	1 jour ouvrable
autorisations d'absence aux mères de famille ou personne ayant la charge d'un enfant malade jusqu'au 14 ans de l'enfant	5 jours ouvrables lorsque les deux parents sont fonctionnaires seuls l'un deux eux peut en bénéficier
garde d'un jeune enfant, dans le cas, par exemple, de fermeture d'un jardin d'enfants par mesure prophylactique	idem à ci-dessus
maladie très grave du conjoint ou d'un enfant de l'agent	sur appréciation du maire
décès du conjoint de l'agent	5 jours ouvrables
décès des père, mère, enfants, frères et sœurs de l'agent	2 jours ouvrables
décès des beaux-parents, grands-parents, oncles, tantes, beaux-frères et belles-sœurs de l'agent	1 jour ouvrable

<i>nature des services</i>	<i>temps de compensation accordé</i>
secrétariat lors d'une cérémonie de mariage et élections ou autres...	Temps réel travaillé, y compris temps de déplacement

Après discussion et adoption du projet,
Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Valident le projet d'autorisations d'absences pour événements familiaux ci-dessus

Point 2

Festivités du jeudi 13 juillet 2017. Elles auront lieu à 19h à la salle polyvalente.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 21h.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	Absente excusée
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	Absent excusé donnant procuration à J-J JUNDT
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	Absente excusée donnant procuration à Yolande REBSTOCK
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	